

L'ÉCONOMIE VITIVINICOLE DU LANGUEDOC, HISTOIRE, PESANTEUR ET POTENTIALITÉS

par Marc Dubernet¹

L'économie viticole du Languedoc traverse actuellement une crise profonde. Ce vignoble ne manque cependant pas d'atouts, à commencer par sa longue histoire qui a débuté 150 ans avant J.C. sous la domination romaine. Depuis, la vigne et le vin ont accompagné l'histoire des hommes de cette région.

Le grand vignoble industriel dont nous sommes les héritiers fut créé à partir du début de XIX^e siècle, époque du développement de l'industrie en France. Un marché, fait des nouveaux citadins travaillant en usine qui avaient quitté leur campagne en apportant avec eux l'habitude de consommation du vin, venait de naître. Ainsi, pour alimenter les places urbaines, fut déployé, en Languedoc, un vaste vignoble sous la férule de la très dynamique et performante École d'Agriculture de Montpellier. L'organisation choisie fut de type industriel avec un développement remarquable des techniques viticoles et œnologiques. Les bases de l'œnologie et de la viticulture que nous connaissons aujourd'hui dans le monde entier venaient d'être jetées.

En l'espace de 50 ans, 300 000 hectares de vignes furent plantés. S'en est suivi une longue période de prospérité économique fondée sur une situation de monoculture avec un seul produit, le vin de table. Les exploitations sont riches, comme en témoignent les châteaux du XIX^e siècle qui sont partout présents dans la région.

Le commerce est très actif et permet l'exportation des vins produits vers les places de consommation.

Cette prospérité a duré presque un siècle et demi. En 1950 le vignoble s'étend sur 450 000 hectares, ce qui fait de lui le plus grand vignoble du monde d'un seul tenant.

5000 négociants se partagent le travail de mise en marché. En 1950 toujours, un hectare de vigne coûte plus cher dans la plaine languedocienne que dans les Coteaux de Saint-Émilion.

Une lourde période de déclin devait ensuite commencer à partir du milieu des années soixante. Elle est engendrée par un changement profond de la société française, première consommatrice des vins du Languedoc et de ses habitudes de consommation. C'est aussi à cette période que l'on assiste à l'émergence, dans toute la France, des vins d'Appellations d'Origine Contrôlée qui n'existent pas en Languedoc et dont les premières mises en place attendront ici les années quatre-vingt.

Les causes profondes du déclin sont nombreuses :

- La première concerne la très forte structuration de la profession autour d'un système syndical puissant et d'une organisation de production faite en particulier autour d'une coopération forte et largement majoritaire. Pour l'ensemble de ces structures, la remise en cause par le marché est douloureuse et mal comprise, l'incapacité d'adaptation est profonde,
- la perte du potentiel humain par un exode rural massif,
- la disparition rapide du commerce de l'environnement régional en l'espace d'une vingtaine d'années,

¹ Docteur en chimie, Œnologue, Expert près les Cours d'Appel de Montpellier et Marseille
Web : <http://www.dubernet.com> Courriel : marc.dubernet@dubernet.com

- une diminution progressive de l'influence forte de l'Ecole de Montpellier,
- une politique européenne et française mal adaptées aux circonstances et aux nécessaires réadaptations au marché.

De nos jours, la crise, qui dure depuis bientôt quarante ans, est encore aggravée par l'impact réel de la crise économique générale et l'on a assisté à une perte de production de 10% aux cours de ces dix dernières années. Le vignoble est passé, en 2010, à une surface globale de 250 000 hectares.

Le système des Appellations d'Origine des AOC françaises sur lesquelles une partie de la production du Languedoc est aujourd'hui assise, connaît des difficultés lourdes car après une longue période de développement positif, le concept n'est plus adapté aux réalités du marché. Bruxelles, par sa nouvelle OCM, vient de définir une nouvelle approche des vins et produits agricoles d'origine.

La concurrence internationale reste lourde même si on lui attribue plus d'impact qu'elle n'en a en réalité.

L'État n'accompagne pas de manière volontaire le redéploiement de l'activité viticole en Languedoc-Roussillon, préoccupé qu'il est par les conséquences supposées de la présence d'alcool dans les vins.

Le Languedoc-Roussillon ne possède pas d'interprofession qui permettrait de regrouper l'ensemble des acteurs de la production et de la mise en marché, d'assurer les orientations économiques nécessaires et la promotion des produits. Ceci constitue un handicap majeur et autorise l'existence de luttes fratricides entre les différents opérateurs.

Les structures de mise en marché existantes sont insuffisantes pour assurer efficacement le rôle fondamental qu'elles ont à jouer.

Les moyens d'investissement sont faibles et les investissements étrangers restent encore exceptionnels.

Les efforts de recherche, de développement et surtout de formation pour répondre aux besoins de technicité de la production et de la mise en marché sont très largement insuffisants.

Le vignoble du Languedoc-Roussillon bénéficie malgré tout d'atouts exceptionnels :

- 1) Sa position géographique, véritable carrefour de l'Europe,
- 2) Une qualité remarquablement adaptée à la production viticole, de la climatologie et de terroir,
- 3) Une possibilité, malheureusement très mal et très peu utilisée, de l'irrigation, outil technique indispensable en secteur méditerranéen,
- 4) Des coûts de productions qui restent relativement faibles par rapport à ce qui est connu par d'autres régions productrices,
- 5) Une image méditerranéenne de culture, de civilisation et de qualité des produits qui reste très forte auprès du consommateur français ou international,
- 6) Une grande diversité de produits de qualité tout à fait remarquable, élaborés le plus souvent par de très fortes individualités qui connaissent des réussites économiques et commerciales indiscutables.

L'analyse montre à l'évidence que ces structures peuvent être de toutes tailles et de toute nature, coopérative ou particulière, industrielle ou non, mais qu'elles ont toutes en commun le fait de disposer d'une compétence exceptionnelle et d'assurer pour l'ensemble des gestes de production et de mise en marché, un professionnalisme remarquable, une capacité d'innovation réelle, et une image forte. Si demain ces individualités sont capables de se réunir dans une interprofession globale autour d'un projet commun pour mettre en valeur les profonds atouts de la région du Languedoc-Roussillon, l'économie viticole pourra retrouver le chemin du développement.